



Nos élèves vivent dans une région qui se distingue par sa situation frontalière et par sa proximité avec d'autres langues et d'autres cultures. Il serait bon de mettre en valeur cette particularité dans la vie scolaire, autrement dit, en faisant sentir aux élèves qu'ils vivent à deux pas de frontières, ce que cette situation a de passionnant et quelles possibilités s'offrent ici à eux.

En respectant un cahier des charges défini, les écoles à profil eurégional font vivre cette idée et enrichissent leur programme scolaire d'une composante régionale. Elles conçoivent leur offre pédagogique en fonction de l'environnement dont sont issus leurs élèves.

Etre une école à profil eurégional signifie plusieurs choses :

- I. ancrer et faire vivre l'idée d'Euregio au cœur de la vie scolaire ;
- II.1. encourager la connaissance vivante de l'une des deux langues parlées par les voisins;
- II.2. rechercher activement le contact personnel avec les pays voisins ;
- II.3. pendant les cours d'éveil, favoriser l'acquisition d'une conscience transfrontalière et interculturelle;
- III. créer les conditions pour les élèves d'acquérir un certificat de compétences eurégionales ;
- IV. faire un rapport annuel des activités eurégionales réalisées par l'école.

I. Anchage de l'orientation eurégionale au sein de l'école	
1.	Le projet pédagogique de l'établissement doit refléter cette conception eurégionale.
II. Contenus du profil eurégional (3 piliers)	
1) Offre de langues / rencontre avec les langues des régions voisines	<p>a) L'école doit proposer une offre de langues continue, réglementée et documentée.</p> <p>b) Les compétences minimales que les enfants doivent acquérir au cours de leur apprentissage des langues des pays voisins à l'école élémentaire sont définies à la fin de l'année scolaire d'après les expériences faites pendant cette période. Afin de se voir décerner le certificat EEP, les enfants doivent attester d'une participation à la découverte-rencontre de la langue d'au moins deux demi années scolaires.</p>
2) Contact humain/ mobilité	<p>a) Au moins une fois dans l'année scolaire, l'école doit offrir aux élèves la possibilité d'entrer en contact avec des élèves d'écoles des pays frontaliers.</p> <p>b) L'école doit leur offrir la possibilité au moins une fois dans leur</p>



	<p>scolarité de mener dans les pays voisins une activité commune à l'école ou avec une école.</p> <p>c) Un partenariat avec une école d'une autre région linguistique de l'Euregio est recommandé ou à mettre en place si ce n'est pas encore le cas.</p>
3) Connaissances eurégionales	<p>a) Lors des différentes heures d'enseignement mais, avant tout, pendant les cours d'éveil, l'école doit sensibiliser ses élèves à la situation interculturelle de l'Euregio et à une meilleure connaissance des pays frontaliers et de leurs cultures.</p> <p>b) L'école doit prouver qu'elle intègre des thèmes à dimension eurégionale pendant les cours d'éveil.</p> <p>c) Pendant au moins deux demis années scolaires, un thème minimum reflétant cette perspective transfrontalière (« eurégionale ») sera traité en détail. Le catalogue des thèmes abordés dans le livre de connaissances „Euregio vis-à-vis“ serviront de base à la sélection.</p>

III. Dossiers d'apprentissage et certificats

1. Les élèves doivent régulièrement attester leurs expériences, leurs échantillons de travaux et leurs réflexions en les rassemblant dans un portfolio, qui sera continuellement enrichi.
2. A la fin de leur scolarité élémentaire, les élèves présentant un portfolio eurégional régulièrement alimenté et ceci dans les trois piliers, obtiennent le certificat de compétences eurégionales.
3. A la fin de chaque année scolaire, les activités particulièrement ancrées dans un contexte eurégional peuvent faire l'honneur d'une mention sur le certificat.

IV. Gages de qualité

1. Les écoles souhaitant participer au programme « Profil eurégional » doivent s'exprimer sur les activités qu'elles comptent mettre en œuvre pour illustrer cette orientation eurégionale.
2. Une commission de certification (réunissant des directeurs d'école et des membres du corps enseignant, **de la « Zweckverband Region Aachen », de la « Bezirksregierung Köln »** et du comité de contrôle des écoles) vérifie avant la fin de chaque année scolaire **aux dates citées ci-dessous**, que les écoles participantes remplissent les critères du profil eurégional :

2014 : 1. Candidature : avant les congés d'automne

2. session de la commission :après les congés d'automne

2015 : 1. Nouvelles candidatures et demandes de prolongation :avant les congés de Pâques

2. session de la commission :après les congés de Pâques



- | | |
|---|--|
| 3. A des fins de contrôle, les écoles participantes doivent par écrit rendre compte à la commission des activités menées dans chaque domaine constituant le profil eurégional. | 4. La commission examine si les conditions du profil eurégional ont été remplies au vu des dossiers transmis par les écoles. |
| 5. Si les conditions ont été suffisamment remplies, l'établissement obtient le label d'école à profil eurégional et ce, jusqu'à l'examen de l'année scolaire suivante (majorité simple, en cas d'égalité des voix, c'est le comité de contrôle des écoles qui tranche). | |

Matériel et supports	<i>Bonnes pratiques, didactique de l'échange, lieux d'apprentissage hors cadre scolaire, matériel linguistique, contacts, aide à la rédaction des dossiers, films, formulaires-types, jumelage scolaire...</i>
-----------------------------	--

Modifications : 2014-05-23 lors de la première réunion ERPSL

Le document-cadre des « écoles à profil eurégional » a été conçu de juin à novembre 2012 par l'un des groupes de travail constitués par la « Bezirksregierung » dans le cadre du projet Linguacluster. Y ont participé des directeurs et des collègues issus au total de 11 écoles élémentaires, ainsi que le comité de contrôle des écoles de la communauté de communes d'Aix-la-Chapelle. Afin de soutenir les écoles dans la mise en place de ce projet, du matériel spécifique pour les différents secteurs constituant ce profil a été développé et des exemples de bonnes pratiques rassemblés.

1. Les 3 piliers peuvent ainsi être illustrés par exemple par :
 - 1) langues : histoires, illustrations, photos, enregistrements sonores...
 - 2) contact humain /rencontre : lettres, rapport, reportage-photo, affiche, film
 - 3) connaissances : par la réalisation d'un produit individuel (image, présentation, affiche...)

2. Afin de prouver l'orientation eurégionale de l'école et de ses activités, certains documents sont à transmettre. Ils illustrent les conditions citées dans les rubriques I-III. Les voici dans le détail :

- I 1 : extrait du projet pédagogique de l'établissement scolaire
- I.2 : extraits des plannings scolaires correspondants
- I.3 : publications (captures d'écran de la page d'accueil, flyer, extraits de journaux etc.)
- I.4 : nomination de l'enseignant ou du membre de l'OGS disposant de connaissances linguistiques (nom, fonction, langue, niveau)
- II.1.a : plan d'organisation de l'offre
- II.1.b : courte description des connaissances linguistiques atteintes
- II.2. : documents attestant des rencontres
- II.3.b,c : extraits des comptes-rendus de travail (livre de classe)
- III : sélection de portfolios d'élèves (fournis à titre de prêt ou copies)